

Pour une dynamique de la vie scolaire et universitaire

La rentrée scolaire et universitaire 2008/2009 nous offre l'opportunité de faire le point sur l'implication de la municipalité dans le domaine de l'enseignement élémentaire et supérieur à Saint-Briec.

L'action volontariste conduite par l'équipe municipale au cours de la précédente mandature a permis d'apporter d'importants changements aux conditions d'enseignement dans notre cité.

Cette résolution s'est traduite, il convient de le rappeler, par la réalisation d'importants investissements affectés notamment à la réhabilitation et à la construction de locaux, au renouvellement du mobilier scolaire et à l'informatisation de 27 établissements scolaires.

De plus, pour améliorer les conditions d'accueil des élèves, la municipalité a généralisé l'aménagement du temps périscolaire du midi, amélioré l'entretien des locaux par l'augmentation du temps de travail des agents des écoles, facilité l'inscription par la centralisation en mairie et créé un lieu unique dédié à l'éducation.

Enfin pour donner plus de moyens de fonctionnement aux écoles, près de 250.000 euros sont annuellement octroyés en fonction de critères objectifs et, depuis la rentrée scolaire 2006, un nouveau mode de financement des sorties scolaires plus juste a été mis en œuvre.

Convaincue que l'école doit constituer un cadre de vie de qualité avec des infrastructures offrant des conditions d'accueil adaptées pour les plus petits (scolarisation des enfants de moins de 3 ans, cantine, garderie, activités périscolaires ...), et des moyens matériels et pédagogiques qui favorisent la réussite de chaque enfant, la nouvelle équipe municipale, élue lors des scrutins des 9 et 16 mars derniers, poursuit avec détermination l'action entreprise depuis 2001. L'école à Saint-Briec doit être synonyme d'une même chance pour tous !

Il tient à nous de donner aux élèves le maximum de chances pour qu'ils réussissent leur entrée dans la vie.

Cela passe impérativement par une scolarité sereine et équilibrée, complétée par une assistance privilégiée : les programmes de réussite éducative.

Instaurés pour accompagner et soutenir les élèves en difficulté sur divers plans : éducatif, culturel, familial, social, sanitaire etc, ils permettent à la fois l'épanouis-



D'importants investissements ont été affectés à la réhabilitation et la construction de locaux, au renouvellement du mobilier scolaire et à l'informatisation de 27 établissements scolaires.

sement des élèves et une meilleure intégration. Ces dispositifs, à très forte interactivité avec les familles, donnent l'opportunité à l'enfant de surmonter des difficultés passagères ou des problèmes de fond grâce à une réponse ciblée face à une situation donnée. Avec un objectif : la réussite scolaire.

Ces dispositifs répondent parfaitement à l'ambition républicaine qui fait de l'égalité des chances le fondement de notre société. Donner à chacun sa chance de réussir, et ce, quelque soit son milieu social, telle est l'ambition de ces programmes de réussite éducative. Donner plus à ceux qui ont moins pour redonner du sens, pour recréer des équilibres.

Mais favoriser la réussite de chaque enfant, c'est aussi lui permettre d'élargir son horizon culturel et éducatif à différentes pratiques (culturelles, sportives, scientifiques, technologiques). Tels sont les objectifs poursuivis par la municipalité.

Près de 4000 étudiants se répartissent entre les différentes structures de l'enseignement supérieur à Saint-Briec : les cours du pôle universitaire, des classes supérieures de lycées ou encore d'écoles et de centres de formation spécialisés.

Ces structures constituent indéniablement pour notre ville un facteur privilégié de vitalité et de rayonnement.

Le pôle universitaire briochin offre des conditions d'étude unanimement reconnues. Grâce à son implication au sein du Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire, la Ville de Saint-Briec œuvre, avec ses partenaires institutionnels, pour le développement de l'enseignement supérieur à Saint-Briec, avec conviction et détermination.

Le démarrage des travaux de modernisation du campus Mazier au mois d'octobre dernier montre, si besoin en était, la volonté des acteurs de l'enseignement supérieur d'en faire un pôle majeur doté de nouvelles formations.



Deux heures en moins qui font beaucoup de dégâts

A première vue, la suppression des cours le samedi matin dans les écoles, ne paraît pas changer grand-chose, surtout pour les écoliers du département qui appliquaient déjà la semaine des quatre jours. Le bouleversement que cela engendre est plus discret que cela mais n'est pas moins important.

La suppression de deux heures de cours par semaine touche, d'abord, directement les ATSEM, personnels municipaux qui travaillent auprès des enfants des 27 écoles que compte la ville. Deux heures en moins chaque semaine représentent 13 jours d'école en moins à l'année. Pour chacune des ATSEM de Saint-Brieuc, cela correspond à trois semaines de travail en moins. Un effet direct dont on n'a pas entendu parler, en ces temps de baisse du pouvoir d'achat...

Ici, toutes ces heures perdues ont, dans l'urgence, soit fait l'objet d'un déplacement vers d'autres services municipaux (cuisine centrale et CLSH notamment), soit se sont

soldées en heures de travail en moins pour ces femmes qui n'atteignent pour certaines que 28 heures par semaine. Pour les non titulaires, le risque est même grand de perdre complètement leur emploi. Ce nouveau dispositif, transitoire, sera évalué cette année. Une nouvelle fois, c'est aux collectivités locales de pallier les décisions précipitées du gouvernement et aux salariés de les subir directement.

L'avenir des autres dispositifs est en jeu. Autre impact direct de cette décision, le redéploiement des heures « libérées » pour les enseignants vers d'autres missions que sont, notamment, l'aide aux enfants en difficulté, à l'heure où les classes sont surchargées et la suppression progressive des moyens habituellement mis en œuvre pour ces élèves, programmée. Cette idée, qui pourrait, pourtant, paraître intéressante, entre directement en « concurrence » avec d'autres dispositifs, également financés par l'État, à l'image du programme de Réussite

éducative. Même si ce dernier n'a pas seulement pour objectif d'aider les élèves en difficulté scolaire, son financement, déjà en point d'interrogation chaque semestre, est problématique. Sachant, qu'à Saint-Brieuc, de nombreux dispositifs qui existaient auparavant, sont désormais financés sur ce programme, ils pourraient donc disparaître en même temps.

On pourrait ainsi multiplier les effets directs d'une décision qui, a priori, pouvait être plaisante, mais qui, au final, dans un contexte de suppression de postes à tout-va, ne fait qu'aggraver la situation, par un système de cascade.

Groupe de l'opposition du Parti Socialiste et apparentés :

Pascal Bourquard, Christine Gacel,

Nolwenn Guyonnet, Martine Hubert,

Mohamed Ibnnyassin, Mado Lefaucheur, Pascal Le Guern.

Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42

ou au 10 rue Vicairie à Saint-Brieuc.

Loi Boutin sur le logement: un mauvais projet

D'emblée un constat s'impose : la plupart des organisations et associations qui œuvrent sur les questions de logement rejettent ce projet. Les élus communistes le dénoncent comme un projet libéral, autoritaire, de désengagement de l'État qui ne répond pas aux enjeux de la crise du logement. Libéral car il veut faire jouer au marché un rôle pour lequel il a démontré son incompetence : assurer le respect du droit au logement.

Après l'échec de la « maison à 100.000€ » de Boorlo, Mme Boutin annonce « la maison à 15 € ». Hors de cet objectif, pas d'avenir pour se loger !

Ainsi, dans le texte, aucune disposition n'est formulée en faveur du pouvoir d'achat des locataires du privé comme du public, pour stopper la hausse des loyers.

Autoritaire, le projet de loi va enfermer les organismes H.L.M dans les objectifs de gestion de l'État par l'intermédiaire d'un dispositif appelé conventionnement glo-

bal. Même constat pour les collectivités locales, chargées de l'aide à la pierre, qui seront priées de respecter « les demandes formulées par le Préfet » dans les Programmes Locaux de l'Habitat.

Autoritaire, le texte l'est aussi pour les locataires avec la disparition du droit au maintien dans les lieux, pilier original du logement social français. Contrats de trois ans non renouvelables, surloyers pour les « plus aisés » - disons les moins en difficultés - ou ceux dont les ressources augmentent, chasse à « la sous occupation » du fait du départ des enfants ou du décès d'un membre du couple seraient autant de dispositions imposées aux locataires. Exit la mixité sociale !

Pas de sentiment et encore moins de crédits ; l'État, à nouveau, se désengage (le budget du logement sera réduit de 6,90%). Comment financera-t-il ? d'une façon incertaine, par une série de tours de passe-passe :

ponctions dans la caisse du 1% logement, obligation pour les organismes H.L.M de vendre des logements, mutualisation de leur trésorerie, etc.

En fait, ce projet de loi est un acte très nocif contre le logement social. « L'assouplissement » de la règle des 20% de logements sociaux dans les communes en donne la preuve.

Nous ne pouvons laisser faire. Les élus communistes entendent alerter les citoyens, mais aussi les élus de l'agglomération.

Annie Meyer et Jean-Guy Le Bère

Conseillers municipaux communistes.

Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.

Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi

de 10h30 à 12h, 10 rue Vicairie.

Voiture électrique, vidéosurveillance...

Voiture électrique, la fausse bonne solution

La panique générée par la hausse inéluctable du coût du pétrole pousse nos gouvernements à avancer une solution de remplacement du gas-oil par l'électricité pour faire avancer nos véhicules. Solution séduisante à première vue mais manquant totalement de réalisme. En France, l'électricité ne représente que 17% de l'énergie consommée. Le reste, soit plus de 80%, est consommé par les transports, le logement et l'industrie. Si nous voulons remplacer l'énergie fossile qu'est le pétrole par l'énergie électrique, il faudrait tripler ou quadrupler le parc de centrales nucléaires ce qui n'est absolument pas imaginable. C'est d'autant moins réaliste qu'on ne sait déjà pas quoi faire des déchets hautement radioactifs des centrales existantes. A l'avenir, il nous faudra donc faire de plus en plus appel aux énergies renouvelables, aux économies d'énergie et imaginer d'autres modes de déplacements plus collectifs. Une révolution écologique est en cours, sachons la mettre en œuvre intelli-

gement pour le bien des générations à venir.

Vidéosurveillance

Une étude est en cours pour la mise en place d'un réseau de vidéosurveillance de la voie publique. La minorité dont nous faisons partie n'y est pas favorable. Autant nous pouvons comprendre qu'une télésurveillance ponctuelle de bâtiments publics (écoles, crèches...) puisse être installée pour éviter des dégradations coûteuses pour la collectivité, autant nous sommes défavorables à l'installation de la vidéosurveillance des espaces publics. Le prétexte invoqué par la municipalité est la sécurité des personnes. Le fait d'installer des caméras n'est pas spécialement dissuasif et reporte les désordres sur d'autres secteurs. Si chaque incident local devait occasionner la mise en place de télésurveillance, il faudrait couvrir la ville de caméras. Une présence humaine discrète certains jours et dans certains endroits serait plus efficace pour éviter que les désordres

ponctuels ne dégénèrent. C'est une mission que devrait assumer la police municipale, encore une fois en toute discrétion.

Wifi... Oui-non

La municipalité envisage de déployer sur l'ensemble de la ville un réseau WIFI. Le problème, c'est que ce système émet des fréquences qui peuvent provoquer des problèmes de santé pour des personnes qui y seraient exposées en permanence. D'où, l'importance du choix des emplacements pour qu'ils soient à bonne distance des habitations et des bureaux. Notre environnement quotidien est déjà envahi par différentes sortes d'ondes dont les plus dangereuses pour la santé sont les ondes pulsées car elles occasionnent un « bombardement permanent » sur les individus.

Marc Boivin, Conseiller municipal Vert.